

Signer la demande pour calculer l'AAH sans les revenus du conjoint

AAH = Allocation Adulte Handicapé

Les personnes handicapées touchent **maximum 902€ par mois** quand elles habitent seules ou chez leurs parents.



Quand les personnes handicapées sont en couple, **on baisse ou supprime les 902€ par mois**. Les personnes handicapées n'ont pas de sous pour elles.



Les personnes handicapées doivent demander des sous à leur partenaire pour payer ce qu'elles veulent acheter. Ce n'est pas acceptable.

Si tu es contre cette situation, tu peux **signer la demande** qu'on va envoyer au Sénat pour ne jamais baisser ou supprimer l'AAH quand on est en couple.



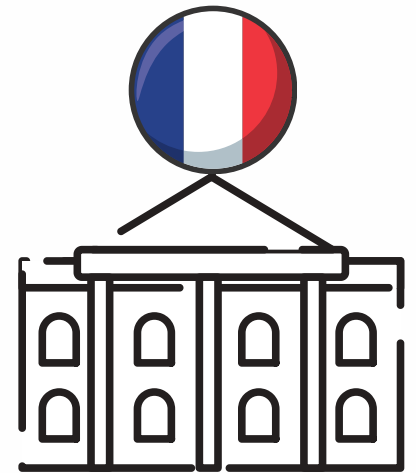
Il se passe quoi après ma signature ?

Clique [ici](#) pour signer.

Nous signons tous le même texte.

On va l'envoyer au **Sénat**. Les Sénateurs votent les lois.

Si on arrive à **100 000 signatures** avant le **10 mars 2021** alors le Sénat sera obligé de voter si oui ou non on ne baisse ou supprime plus l'AAH quand on est en couple.



Comment je signe ?



Il faut se connecter sur **FranceConnect**.

3 choix :

Le compte des **impôts**

Le compte **ameli**

Le compte **La Poste**

Clique [ici](#) pour comprendre mieux.

